Études internationales



Georges Labrecque, *La force et le droit. Jurisprudence de la Cour internationale de justice*, 2008, Cowansville, QC/Bruxelles, Éditions Yvon Blais/Bruylant, 646 p.

Sara Deck

Volume 40, Number 2, 2009

Les relations transatlantiques dans la période de l'après-guerre froide

URI: https://id.erudit.org/iderudit/038285ar DOI: https://doi.org/10.7202/038285ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print) 1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Deck, S. (2009). Review of [Georges Labrecque, *La force et le droit. Jurisprudence de la Cour internationale de justice*, 2008, Cowansville, QC/Bruxelles, Éditions Yvon Blais/Bruylant, 646 p.] *Études internationales*, 40(2), 318–321. https://doi.org/10.7202/038285ar

Tous droits réservés © Études internationales, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



COMPTES RENDUS 319

progrès en Norvège et au Danemark, du parti populaire danois, du parti national slovaque, du Mouvement social italien-Alliance nationale, de la Ligue du Nord, des Republikaner, du NPD et de la DVU en Allemagne, de la Liste Pim Fortuyn et du parti de la Liberté aux Pays-Bas, de l'Ataka en Bulgarie, du parti populaire de la Grande Roumanie, du Vlaams Belang et du Front national en Belgique, de l'Union démocratique du Centre en Suisse ou du LAOS en Grèce... il s'agit ici de considérer l'ensemble des éléments qui influent, favorablement ou non, sur la vie du parti.

Un aspect est essentiel dans l'analyse proposée ici : on parle de l'Europe tant comme continent que comme formation politique. Or, les partis d'extrême droite sont en général anti-européens, par nationalisme. Ceux qui accèdent au pouvoir détiennent ainsi la capacité de s'opposer à la construction de l'Europe politique, communautaire.

En détaillant les avancées respectives des différents partis, dans les divers pays, l'ouvrage balaie les modes d'organisation, de fonctionnement, les relations que ces partis entretiennent avec le pouvoir en place ou les autres partis politiques, les luttes intestines qui les fragilisent, la volonté de participer aux élections... et décrit leurs évolutions et la portée de leurs idées. La vision des partisans est également prise en considération dans cette analyse comparée poussée. Les études de cas permettent d'apporter une réponse au questionnement

L'avancée des partis d'extrême droite en Europe repose sur chacun de ses citoyens. La lecture de cet ouvrage devrait participer à la diffusion du message et, ainsi, à la limitation de l'importance de ces partis au sein des gouvernements et de la vie politique du continent.

On pourrait reprocher à cet ouvrage, à la fois très académique et très concret, un excès de zèle dans l'analyse de certaines situations, ne favorisant pas la transmission du message à ceux qui seraient rebutés par cette approche un peu difficile parce que très poussée. Au-delà de cette difficulté, cependant, et devant des situations extrêmement complexes, ceux qui poursuivront leur lecture ne seront pas décus! Les analyses sont fines et l'observation est utile. Le message passe et, comme l'information et la connaissance font partie des meilleures modalités de lutte contre les extrémismes, cet ouvrage est à mettre entre toutes les mains.

Laurence BASSET

Marsh Risk Consulting Marsh & McLennan Companies, Paris

DROIT INTERNATIONAL

La force et le droit. Jurisprudence de la Cour internationale de justice

Georges LABRECQUE, 2008, Cowansville, QC/Bruxelles, Éditions Yvon Blais/Bruylant, 646 p.

Partant du constat que l'activité et la jurisprudence de la Cour internationale de justice (CIJ) sont malheureusement peu médiatisées et qu'elles sont confinées au cercle restreint des praticiens du droit, Georges Labrecque souhaite, avec cet ouvrage, démontrer toute la pertinence et l'utilité des travaux de cette institution, organe judiciaire principal de l'ONU. Pour cela, il s'intéresse au domaine particulier de l'usage de la force ou de la menace de recours à la force dans les différends entre États,

ainsi que de l'interprétation qu'en a faite la Cour.

Le livre commence par une longue introduction, où l'auteur nous présente, de façon précise, les dispositions prévues par la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le règlement des différends. G. Labrecque analyse, d'abord, l'article 2 paragraphe 4, qui énonce l'interdiction du recours ou de la menace de recours à l'emploi de la force, et son pendant, l'article 51, qui reconnaît, sous certaines conditions, le droit à la légitime défense. Il faut noter ici la méthode suivie par l'auteur qui, dans un souci de pédagogie, analyse segment par segment le texte même de la Charte Cette façon de procéder permet de mettre en évidence toute l'importance qu'ont les termes employés dans ce texte, qui, par les sous-entendus et les non-dits qu'ils contiennent, sont une source inépuisable d'interprétation. Par la suite, l'auteur présente les moyens pacifiques de résolution des conflits contenus dans l'article 33. Même si la présentation est tout à fait intéressante, cette très longue introduction, assez semblable à ce qu'on pourrait trouver dans un traité de droit international public, retarde quelque peu l'entrée dans le cœur de cet ouvrage, c'est-à-dire la présentation des décisions de la Cour internationale de justice.

Ce livre se veut, en effet, un précis de jurisprudence thématique. Dans ce dessein, l'auteur a sélectionné 13 affaires, aussi bien consultatives que contentieuses, portées devant la CIJ et qu'il considère comme représentatives de l'analyse de cet organe concernant le règlement des différends impliquant la force. Sont ainsi présentées les affaires suivantes : Royaume-Uni c. Albanie, Australie c. Nouvelle-Zélande, Nicaragua c. États-Unis, les deux Avis

consultatifs du 8 juillet 1996 relatifs à l'utilisation des armes nucléaires, Pakistan c. Inde, Cameroun c. Nigeria, Libve c. Rovaume-Uni et États-Unis, Iran c. États-Unis, l'Avis consultatif du 19 juillet 2004 concernant le mur israélien en territoire palestinien occupé, Serbie-Monténégro c. Belgique et autres, Congo c. Ouganda, Congo c. Rwanda et, enfin, Bosnie-Herzégovine c. Serbie-Monténégro. Pour chacun des cas, l'auteur se livre à une analyse très complète, présentant tour à tour les prétentions des parties, les étapes de la procédure, le droit applicable, le raisonnement adopté par la Cour, la conclusion et l'apport de l'arrêt à la pratique du droit international. On perçoit, tout à fait, la qualité d'enseignant de l'auteur, tant le souci de la pédagogie transparaît à travers son écriture. De ce fait, c'est un ouvrage qui, dans cette partie jurisprudentielle, se lit comme un roman historique, chaque cas de jurisprudence étant présenté à la manière d'une histoire avec ses personnages et son intrigue propres. Pour qui s'intéresse à la politique du 20e siècle, cet éclairage juridique de problèmes toujours très actuels (on peut ainsi penser à la construction par Israël du mur en Cisjordanie ou à la reconnaissance de la responsabilité d'un État pour des crimes de génocide) apparaît indispensable.

Ce travail intellectuel aurait pu apparaître anecdotique si l'auteur n'avait pas pris du recul pour observer l'impression générale dégagée par l'ensemble de ces affaires. C'est chose faite dans la conclusion où, loin de s'extasier sur le rôle de la Cour, Labrecque souligne les failles des raisonnements, les hésitations des juges et, plus généralement, la quasi-impossibilité de séparer le politique du juridique dans le règlement

COMPTES RENDUS 321

des différends internationaux et dans l'application du droit international. En effet, si la Cour est un organe judiciaire, sa saisine ou encore le respect de ses arrêts ou de ses avis sont des actes éminemment politiques.

L'ouvrage de Georges Labrecque est, sans conteste, un livre indispensable à qui voudrait en connaître davantage sur le rôle de la CIJ dans le règlement des différends, de même que sur son analyse de l'interdiction du recours ou de la menace de recours à l'emploi de la force par les États. Certes, un problème de structure dans l'ouvrage nuit quelque peu à sa bonne compréhension. Le lecteur aura, ainsi, à « jongler » entre l'introduction et la conclusion pour pouvoir saisir la totalité du propos. Cependant, ce léger bémol ne doit pas masquer l'intérêt de cet ouvrage. D'une part, en regroupant la jurisprudence dans ce domaine particulier et en expliquant tout le déroulement de la procédure, ce livre favorise une économie de temps et de moyens. D'autre part, il a le mérite de nous rappeler que les rapports de force au niveau international ne peuvent uniquement être vus par le biais de la politique et que, malgré les failles du système, il n'est pas possible de faire l'économie d'une analyse juridique, dès lors que l'on s'intéresse à la résolution des conflits internationaux. En cela, le corpus juridique développé par la Cour internationale de justice depuis un peu plus de 60 ans est un élément fondamental.

> Sara DECK Faculté de droit Université Laval, Québec

The Impact of the WTO. The Environment, Public Health and Sovereignty

Trish KELLY, 2007, Cheltenham, Edward Elgar, 220 p.

Depuis 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a rendu des décisions dans neuf principaux différends touchant la santé et l'environnement. Il s'agit de différends dans les secteurs de l'essence, des tortues et des crevettes, des hormones, de l'amiante, des salmonidés, des pommes, des produits agricoles, des médicaments génériques et, enfin, des organismes génétiquement modifiés (OGM). Ces différends sont responsables de presque toute la controverse qui a entouré l'OMC depuis sa création. Pour les critiques de l'OMC, les décisions rendues ont démontré que cet organisme favorise le commerce au détriment des questions environnementales et de la santé. De plus, dans ce contexte l'OMC est vue comme une menace à la souveraineté des États

Le livre se penche sur les neuf différends identifiés en consacrant à chacun d'eux un chapitre. L'objectif premier de cette monographie est d'évaluer comment l'OMC a réconcilié le commerce avec l'environnement, la santé publique et la souveraineté. Ces questions ont suscité de nombreux écrits et commentaires. L'OMC a régulièrement défrayé les manchettes des journaux et des nouvelles télévisées. Des associations et des organismes multiples ont mené une campagne vilipendant l'OMC. En effet, les groupes altermondialistes ont été très actifs dans ces neuf dossiers depuis 1995. Nous pensons en particulier à la rencontre ministérielle de Seattle en 1999 Ce livre offre une réflexion détaillée au sujet du processus d'enquête et de prise